

Ville de Tremblay-en-France

Document d'orientation stratégique dans le cadre de la création du Conseil de territoire

Préambule :

Une Gouvernance respectueuse des villes, des élus, des populations

La commune de Tremblay-en-France, membre à partir du 1^{er} janvier 2016 du conseil de territoire T7 réunissant les villes de Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Drancy, Dugny, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte, s'engage dans cette nouvelle construction institutionnelle avec la volonté de faire émerger un projet de territoire dynamique et solidaire, un bassin de vie et d'emploi partagé qui profite d'abord à celles et ceux qui y vivent.

Notre territoire est doté d'atouts uniques en Ile-de-France, en matière humaine, écologique et économique. Nous affirmons notre volonté que ce futur territoire soit à la pointe de l'innovation en matière de politiques publiques pour peser au sein de la métropole francilienne, dans une dynamique de coopération entre les villes, les élus et leurs habitants, et non dans une logique de concurrence entre les territoires.

Face aux défis socio-économiques et environnementaux, nous sommes convaincus de la nécessité de travailler en commun, au-delà des frontières communales, pour porter des projets à une échelle plus large.

Pour autant, les élus sont attachés à ce que la création de la métropole et de ses établissements publics territoriaux ne remettent pas en cause la commune en tant qu'espace essentiel de notre démocratie depuis la Révolution française et en tant qu'échelon de proximité pour répondre aux besoins des habitants.

Au sein de ce nouvel ensemble, la ville de Tremblay-en-France occupe une position singulière, par son haut niveau de service public, par son dynamisme économique, et par une expérience de travail intercommunal riche de plusieurs décennies.

1- Pour répondre aux besoins de populations souvent fragilisées par l'essor du chômage, de la précarité et des difficultés d'intégration, Tremblay-en-France a fait le choix de la proximité du service public et d'accès de tous aux droits fondamentaux, en développant fortement les structures municipales d'accueil et d'accompagnement, dans le domaine de la santé, de la solidarité, de l'insertion, de l'éducation artistique et du sport. Elle a développé la démarche de participation des habitants pour que chacun devienne acteur de la ville.

2- Au sein du corridor aéroportuaire, accueillant plus de 1600 entreprises, notre ville a bâti un projet de développement mêlant les dimensions économique, sociale et environnementale pour favoriser l'insertion et les retombées pour les habitants du secteur, hier dans le cadre d'Aéroville, demain dans le cadre de l'aménagement d'Aerolians, une des plus grandes ZAC de France en superficie.

3- Membre du syndicat intercommunal SEAPFA (syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye) depuis 1971, puis fer de lance de la communauté d'agglomération Terres de France depuis 2010, à l'initiative de son maire François Asensi, Tremblay-en-France a toujours pensé son action en cohérence avec un territoire plus vaste. Elle a impulsé des projets structurants au sein de l'agglomération pour

apporter de nouveaux services aux populations, dans le domaine du numérique, de la jeunesse, de la culture, de l'environnement ; elle a fortement participé à la péréquation financière intercommunale par une solidarité volontaire à laquelle la loi ne l'obligeait pas et en facturant les services aux villes en fonction de leur richesse fiscale (principe du 60/40). Le bilan exceptionnel de l'agglomération Terres de France a été le fruit d'un travail collaboratif avec des villes et des élus de sensibilité différente, dans le respect des identités de chacun, grâce à une gouvernance pluraliste.

Forte des projets structurants impulsés et des longues années d'expérience intercommunale, la ville de Tremblay-en-France exprime son attachement :

- A l'association des citoyens au processus de construction du futur territoire et à la définition de son intérêt territorial, en commençant par une consultation publique sur le nom du futur établissement
- A la lutte contre toute forme de discrimination
- Au maintien d'un haut niveau de service public permettant la protection des populations et de l'environnement, le renforcement du lien social et l'émancipation humaine
- A l'élaboration des politiques territoriales dans le consensus, au sein de commissions réunissant les différentes villes et les différentes sensibilités politiques
- Au respect des orientations municipales prises devant les électeurs en mars 2014, ce qui implique qu'aucun projet ne puisse être imposé sur une commune sans l'accord de son maire
- A une gouvernance pluraliste, respectueuse des rapports de forces politiques sur l'ensemble du territoire et assurant à chaque sensibilité politique les moyens humains et logistiques de fonctionner
- A la liberté de chaque ville de soutenir ou non les actions définies adoptées par le Conseil de territoire
- A une représentation territoriale doublée d'une représentation politique au sein du futur exécutif
- Au respect du libre choix des villes pour désigner ses représentants au sein des différents organismes intervenant sur son territoire, non-obstant le transfert de la compétence
- Au principe de subsidiarité, garant d'un service public efficace au plus près des populations
- A la préservation du syndicat intercommunal SEAPFA, permettant une gestion au plus près et à la carte des compétences non reprises par le Territoire et que les villes membres souhaitent mutualiser

Valoriser et prolonger les projets intercommunaux des trois villes de Terres de France

Principale agglomération du futur territoire réunissant les villes de Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte, l'agglomération Terres de France a été créée en 2010 avec trois priorités fixées sous l'impulsion de François Asensi : le développement économique et l'emploi au service du territoire, la création de nouveaux services aux habitants en matière de solidarité, de formation et de jeunesse, enfin le renforcement de la solidarité entre les villes qui existait précédemment dans le cadre du SEAPFA.

En cinq ans d'exercice, Terres de France a permis de mettre en commun de nombreux postes, de réaliser des économies importantes et de développer des services publics de grande qualité : 1580 permis B financés en échange de 60 000 heures de bénévolat, 162 projets associatif, culturel et sportif soutenus, 10 000 élèves bénéficiant des 462 tableaux numériques interactifs de l'agglomération pour enrayer la fracture numérique, 730 créateurs d'entreprises soutenus, un service tagemploi labellisé innovation numérique pour rendre plus accessible les offres d'emploi du territoire, création de point info énergie, aide aux copropriétaires et action forte pour l'emploi avec des clauses d'insertion exigeantes.

Trois documents majeurs au niveau des trois villes ont été élaborés, faisant naître une vision commune du territoire : PLHI, PCET et CVUI.

Ce bilan exceptionnel s'est fondé sur la méthode du consensus entre trois maires de sensibilité politique différente, qui ont voulu travailler sur de l'en-commun au service de l'intérêt général.

Notre conviction, c'est qu'il est de l'intérêt du futur territoire de s'approprier ces acquis, de les amplifier, et non de les mettre de côté. Les projets menés dans le cadre de Terres de France constituent de précieux points d'appui pour les futures politiques publiques de notre territoire. Il en va de la continuité des projets, de la confiance des citoyens dans les institutions, afin d'éviter de longs mois de gel des initiatives qui seraient préjudiciables à nos villes. Notre expérience est un acquis que nous souhaitons léguer au futur Territoire pour qu'il soit plus fort et dynamique.

Fiers des projets portés dans ce cadre intercommunal, nous affirmons notre attachement à :

- La poursuite du programme de financement du permis B pour tous les jeunes, sans conditions de ressources, en échange d'un engagement bénévole, sur le territoire des huit villes
- L'entretien et l'adaptation technologique du réseau de tableaux numériques interactifs installés dans les écoles, qui pourrait être utilement étendus aux autres villes du territoire
- Le soutien à l'Agence Locale de l'Énergie (ALEEM) pour le développement des points d'info énergie afin d'aider les habitants à maîtriser leur consommation d'énergie, et l'aide à la rénovation énergétique des logements
- Au portage de grands projets bénéfiques pour l'attractivité de l'ensemble du territoire (comme le Colisée et la zone d'activité Aérolians)
- La labellisation de clubs sportifs par le futur territoire, dont les quatre clubs « Terres de France » pour permettre leur rayonnement
- Le soutien à des projets intercommunaux dans les domaines culturel et associatif
- Le soutien à l'économie sociale et solidaire
- L'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises, qui a d'ores et déjà permis la création en 3 ans de plus de 100 entreprises sur le territoire de la CATF.

Construire un Territoire de projet et de solidarité

Au 1^{er} janvier, le Territoire exercera de manière obligatoire un bloc de cinq compétences, auquel s'ajouteront les compétences que les villes avaient antérieurement transférées aux EPCI existants sur ce périmètre. Dans un deuxième temps, elle aura vocation à définir un intérêt territorial sur un plus grand nombre de compétences, en fonction des souhaits des villes et des compétences déléguées par le Conseil métropolitain.

Un tel bouleversement administratif impose une phase de concertation approfondie entre les villes, nécessaire pour établir un diagnostic de l'existant et les pistes de coopération intercommunale. Il ne peut aller à l'encontre du principe constitutionnel de libre administration des communes et de la légitimité démocratique que constitue le suffrage universel. La phase de définition de l'intérêt territorial doit ainsi tenir compte des traditions de chaque ville et rechercher le mieux-disant pour les populations. C'est à cette seule condition que le futur territoire ne sera pas un simple échelon de gestion, mais un échelon de projets innovants et structurants bénéficiant à ses habitants.

Sur les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 : priorité à la proximité

- **L'environnement**

Notre planète est engagée dans une course contre la montre pour lutter contre le réchauffement climatique. L'urgence climatique interroge notre mode de production et de consommation, appelant nécessairement à une plus grande sobriété, notamment au point de vue énergétique. C'est tout un système et toute une civilisation à repenser.

Les efforts au niveau mondial à l'heure de la COP 21 doivent se conjuguer avec une action territoriale résolue, dans laquelle les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer. Tremblay-en-France, ville verte, pratiquait l'écologie avant l'heure pour préserver notre environnement : refus du bétonnage des 70 hectares boisés du centre-ville dans les années 1970, préservation du canal de l'Ourcq, préservation de 500 hectares de terres agricoles autour de son Vieux-Pays, et aujourd'hui la valorisation du vallon du Sausset dans le cadre de la Trame régionale verte et bleue. Ce patrimoine vert est un atout que le futur territoire aura à cœur de sanctuariser des risques de grignotage des terres tel que le projet Europacity.

Cette action municipale sur l'aménagement s'est accompagnée d'efforts importants sur la maîtrise énergétique et les modes de déplacements. La construction dès 1984 d'un réseau de chaleur géothermique, énergie renouvelable, a permis de desservir 4000 logements en évitant des millions de tonnes de CO2 rejetées dans l'atmosphère, tout en offrant des tarifs stables et compétitifs face à l'envolée des matières premières. A l'heure de la COP 21, ce choix de la géothermie doit être encouragé à Tremblay-en France et sur l'ensemble du périmètre du futur territoire, en sollicitant l'appui de l'Etat et en s'appuyant sur le travail engagé par ADP sur les plateformes aéroportuaires du Bourget de Charles De Gaulle (CDG).

Les constructions à Haute qualité environnementale ont été encouragées par la mise en place d'un abattement de taxe foncière et les déplacements alternatifs à la voiture favorisés par la création de nouvelles liaisons (Filéo, offre de bus et de location vélos, Tzen...).

La ville de Tremblay-en-France a soutenu les actions intercommunales de lutte contre la précarité énergétique des copropriétés, avec la mise en place de point information énergie et la création d'une Agence locale de l'énergie. Cette agence, seule existante à ce jour sur le territoire, peut servir de préfiguration à une Agence à l'échelon territoriale et ainsi favoriser les mutualisations avec d'autres structures de l'Ouest du département.

Tremblay-en-France se distingue par l'originalité et la complexité de son schéma de production et de distribution d'eau, alliant une régie communale de l'eau sur une partie de son territoire et une desserte par le syndicat intercommunal SIAEP sur le restant. Dans son projet, la ville a toujours veillé à un haut niveau de prestations, dont certaines gratuites, qui ne saurait être remises en cause.

L'existence d'une régie communale a joué un rôle décisif dans la maîtrise du prix de l'eau. Nous souhaitons le maintien de cette régie et le lancement d'une réflexion pour étendre à l'ensemble du territoire ce modèle favorable aux usagers.

La compétence « ordures ménagères » est actuellement gérée par le syndicat intercommunal SEAPFA et donne toute satisfaction par l'étendue de ses prestations : haute fréquence des passages, collecte des déchets verts en porte à porte, collectes des encombrants,...Au-delà de la période transitoire d'un an fixée par ordonnance pour assurer un mécanisme de représentation-substitution de l'EPT aux communes au sein des syndicats mixtes gérant cette compétence, il apparaît souhaitable que le SEAPFA continue d'exercer ses missions pour assurer la continuité du service public et un haut niveau de service. La réduction des déchets constitue un impératif environnemental que le futur territoire devra porter fortement, avec la poursuite de l'enfouissement des containers.

- **L'Urbanisme**

Ville moderne et solidaire, Tremblay-en-France a eu à cœur de promouvoir un développement équilibré, alliant renforcement maîtrisé de l'offre de logement, préservation de l'environnement et développement économique. Les grandes orientations ont été décidées avec le souci constant d'associer et de concerter la population.

C'est ainsi qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme a été engagée récemment pour améliorer le cadre de vie des Tremblaysiens face aux évolutions économiques et foncières, tout en renforçant la place Tremblay-en-France dans la construction métropolitaine. Afin de préserver les espaces naturels et contenir le bétonnage de la ville, une évolution des règles d'urbanisme est lancée visant à interdire les constructions en fond de parcelles par la division des terrains en secteur pavillonnaire. Si la compétence PLU bascule automatiquement au Territoire au 1^{er} janvier 2016, nous souhaitons que la procédure lancée aille à son terme dans le strict respect des intentions de la municipalité. Nous proposons que les villes soient pleinement associées à la construction du futur PLU du Territoire pour garantir une cohérence d'ensemble et la poursuite des projets engagés par les municipalités.

- **La politique de la ville**

Fortement engagée contre les inégalités sociales et territoriales, la ville de Tremblay promeut une ambitieuse démarche locale de citoyenneté et de développement social pour son centre-ville. Bien avant le développement des dispositifs liés à la politique de la ville, Tremblay-en-France a mis en place des politiques publiques innovantes pour répondre à la crise sociale et économique frappant une partie de sa population, particulièrement dans le centre-ville, plus grand ensemble d'un seul tenant dans le département avec 3000 logements. Cœur de notre démarche nous avons toujours cherché à construire une ville où chacun ait sa place, ou personne ne soit mis à l'écart, quel que soit sa situation sociale, son parcours, ses origines, en promouvant des valeurs communes de solidarité, d'échange, de fraternité. Cette démarche d'écoute s'est appuyée sur des instances diversifiées (comités de résidents, réseau d'habitants, Conseil de quartier, Conseil Citoyen, fonds participatifs (FPH, FIA)...), pour soutenir les initiatives et donner une place aux habitants les plus éloignés des instances classiques, notamment les jeunes et les femmes. Le lancement de la rénovation urbaine, supporté essentiellement par la ville, s'est doublé d'un accompagnement global et personnalisé des familles relogées

La proximité des services publics a été un axe fort de la volonté municipale, avec la présence de la mairie, d'un centre de santé très actif et d'équipements culturels à rayonnement régional (théâtre Scène nationale) au sein de ce grand ensemble.

Cette innovation s'est notamment traduite dans le domaine de la jeunesse et de l'insertion : création en 1995 d'une boutique club emploi accueillant des publics de tout le territoire, près de 300 000 en dix ans d'existence ; création d'une régie de quartier permettant chaque année l'accompagnement de 60 personnes très fragilisées vers l'emploi via des contrats aidés autour des activités bâtiments, espaces verts et ménage ; soutien à la mission locale intercommunale ; mise en place d'un dispositif passerelle ; pilotage d'un Groupe emploi insertion...

Ces dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel ont démontré leur efficacité et leur pertinence dans la prise en compte des problématiques d'emploi sur la commune et doivent être préservés dans le cadre du futur Territoire en tant que niveau adéquat d'intervention publique.

Dans le domaine éducatif, le Programme de Réussite Educative est depuis 2009 dans sa phase opérationnelle avec 141 suivis représentant 95 familles. A compter du 1^{er} janvier 2016, il constituera un volet essentiel du CVUI (contrat de ville unique intercommunal), grâce à un travail de concertation mené entre les villes de Sevrans, Tremblay et Villepinte dans le cadre Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Ce portage intercommunal a recherché la mutualisation et la complémentarité des temps éducatifs en formalisant une démarche permettant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce travail qui a fait l'objet d'une contractualisation avec les services de l'Etat (Préfecture, EN) et la CAF doit être poursuivi dans le cadre du futur Territoire, en veillant au maintien des crédits dédiés au PRE des trois villes.

Nous appelons à la poursuite du travail engagé au sein du contrat de ville intercommunal, et serons particulièrement vigilants sur le maintien des structures de proximité et à la sanctuarisation des crédits de la politique de la ville fléchés vers les structures et les associations des trois villes.

Sur la définition d'un intérêt territorial porteur du mieux-vivre et respectueux de l'autonomie des communes

Culture

Pour la municipalité de Tremblay-en-France, la culture est un levier primordial du vivre ensemble auquel aspire la municipalité. Contre une société de la simplification et de la marchandisation, elle participe à la diffusion de la connaissance, au développement des capacités de sensibilité, de choix, d'expression et d'esprit critique. Le service public de la culture a pour ambition de créer les conditions d'élargissement des regards portés sur le monde, sur les autres et sur soi. Il s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, dans une perspective d'émancipation et de développement des potentialités inhérentes à chaque individu, alliant éducation populaire et exigence des contenus.

La politique culturelle volontariste de Tremblay en France s'appuie sur des projets structurants initiés au sein des équipements majeurs comme le théâtre Louis Aragon, scène conventionnée, le cinéma Jacques Tati, cinéma arts et essai, le Conservatoire, ainsi que la fête du Chapiteau bleu. La qualité des programmations va de pair avec une politique dynamique de résidences artistiques et le soutien à la création, ainsi que l'accueil d'un public large au niveau communal et bien au-delà sur le bassin de vie de notre territoire.

Cette singularité tremblaysienne rayonne aujourd'hui à une échelle régionale et nationale au travers de mises en réseaux plurielles (danse, cirque, politiques de territoire...), dans le projet La Belle Seine-Saint-Denis et dans la présence au festival d'Avignon, en partenariat avec le TGP (Théâtre Gérard Philippe) de Saint Denis.

Tremblay-en-France exprime le vœu que le futur Territoire fasse de la culture un enjeu majeur, s'appuyant sur le service public culturel pour développer des projets transversaux favorisant les partenariats et le dialogue entre les populations de huit villes.

Jeunesse

Les élus et les services de la municipalité ont fait des questions de jeunesse une priorité, appuyée sur des engagements forts. La ville s'est dotée de longue date d'un réseau de structures jeunesse très développé, aujourd'hui fédérées au sein d'un Office municipal de la Jeunesse, pour faire vivre des principes de solidarité, d'ouverture au monde et de participation citoyenne.

La ville de Tremblay-en-France travaillera dans le cadre du futur Territoire pour promouvoir une politique ambitieuse au service de la jeunesse, mettant l'accent sur la proximité avec les publics et leur inclusion dans la vie de la cité et leur insertion professionnelle.

Sports

Le sport est un vecteur essentiel du lien social, d'éducation populaire, de l'apprentissage du vivre-ensemble, du respect de l'autre, du primat de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Il participe de l'émancipation des personnes et de leur équilibre. Priorité forte de l'action municipale face aux carences d'équipements dans notre département, l'ambition tremblaysienne en matière sportive se traduit par un haut niveau d'équipement et à un soutien constant aux clubs amateurs comme professionnels. L'objectif étant de favoriser l'accès aux activités sportives quelle que soit la discipline ou le niveau de pratique. En un mot, le sport pour tous !

La ville de Tremblay-en-France soutiendra avec résolution les dynamiques enclenchées par le futur Territoire pour permettre le développement des disciplines, des mutualisations nécessaires et des projets en commun, avec à cœur la préservation de l'accès de sa population aux activités.

La ville de Tremblay-en-France considère l'activité physique et sportive comme indispensable à l'épanouissement de la personne de chacun. Elle demandera au Territoire comme elle le fait pour elle-même que la pratique sportive soit vectrice d'éducation, de formation et de civisme.

Le sport pour tous doit être promu. Il ne s'oppose pas au sport de compétition et de haut niveau qui donne de notre territoire une image dynamique. A ce titre, la ville de Tremblay-en-France propose que le club de handball (TFHB) devienne un club phare du Territoire.

Action sociale

Ville solidaire, Tremblay-en-France a placé au cœur de son action le principe d'égalité et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Contre l'individualisme et les exclusions, la ville défend l'accès aux droits, pour tous, dans tous les domaines de la vie sociale : santé, logement, sport, culture, petite enfance...Les structures municipales de quartier jouent un rôle décisif dans l'accompagnement et l'orientation des publics. Pour favoriser l'accès au droit, une politique volontariste de tarification a été mise en place. Grâce à un quotient familial calculé au plus juste, chacun contribue à hauteur de ses moyens, sans vision misérabiliste ou charitable, pour préserver la dignité des personnes et leur responsabilité. Il s'agit d'un dispositif irremplaçable.

Cette solidarité envers les plus fragiles s'exerce tout particulièrement dans le domaine de la santé, avec un pôle municipal accueillant chaque année 7170 patients qui peinent par ailleurs à bénéficier d'un suivi en raison de la désertification médicale ou des problématiques liées à l'acceptation de la CMU. Mais également dans le domaine du maintien à domicile, où la ville a fait le choix fort de prendre en charge la prestation d'aide à l'autonomie des personnes âgées.

Tremblay-en-France entend porter ses valeurs et cette expérience au sein du futur Territoire pour faire avancer la solidarité dans l'ensemble des villes.

Habitat :

Attachée au droit à la ville pour tous, Tremblay-en-France s'efforce d'offrir à chaque habitant un parcours résidentiel valorisant. Dans un objectif de mixité sociale, la municipalité mène une action forte pour maîtriser les évolutions de l'habitat et garantir un équilibre résidentiel au sein de chaque quartier de la ville. Elle gère au plus près de nombreux dispositifs au plus près des habitants, dans le cadre de l'hébergement d'urgence, du PRU, de la lutte contre l'habitat indigne.

Tremblay-en-France travaillera au sein du Territoire pour que les compétences en matière d'habitat fassent l'objet d'un diagnostic commun et de propositions d'actions à cette nouvelle échelle, tout en restant attachée au principe de la maîtrise par chaque commune de son peuplement, notamment au moyen du droit de préemption. Dans plusieurs années, la construction du réseau de métro automatique Grand Paris changera le visage de nos villes. Nous souhaitons que l'Etat accompagne ces évolutions par un soutien actif, en termes de financements et d'équipements publics. Ce combat devra être porté avec pugnacité par le futur Territoire.

Développement économique :

Acteur majeur du développement économique de la région Île-de-France et du pôle de Roissy, Tremblay-en-France est au cœur d'un nœud de communication de dimension mondiale, avec plus de 1 600 entreprises et 78 000 emplois qui irriguent le tissu économique local. L'un des principaux atouts de la ville réside dans les possibilités d'implantations qu'elle propose aux entreprises sur trois zones d'activités, Paris Nord II, Tremblay Charles de Gaulle, et la zone aéroportuaire Roissy Charles de Gaulle, premier aéroport Européen pour le Frêt et pôle économique le plus dynamique de la Région capitale.

Dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire, la ville de Tremblay conduit depuis de nombreuses années, une politique dynamique pour implanter et accompagner les entreprises et mettre leur développement au service du territoire et de ses habitants, notamment par un travail constant sur le volet insertion. C'est ainsi que le projet Aéroville a vu le jour, et demain Aerolians, l'une des principales ZAC de France créant à terme 12 000 emplois.

Le basculement de cette compétence à la Métropole et au Territoire doit permettre de poursuivre ces projets d'envergure internationale en partenariat avec la ville de Tremblay-en-France et l'Etat. Nous exprimons notre souci constant de lier développement économique et création d'emploi accessible aux habitants de nos villes, par une action économique de proximité en matière de commerce et d'insertion.

En conclusion, le Conseil municipal :

Adopte le document d'orientation stratégique

Autorise le maire à soumettre aux membres du Conseil de territoire un mémorandum développant les orientations ci-dessus exposées